



GRIVES

GRUPE INTERRÉGIONAL D'IDENTITOVIGILANCE EN SANTÉ
PACA - CORSE



RNIV, Guide d'implémentation, INSi : Actualités

XV journée du GRIVES

Manuela OLIVER



Soizick GOUY



Thierry DUBREU



06 juin 2024



Révision du RNIV

Avril 2023

Un besoin des pouvoirs publics

Faire évoluer le référentiel INS et le RNIV (Appli CV, procédure d'exception)



Mai - juin 2023

Production d'une V0



7/07 – 11/08

Concertation sur le site de l'ANS

204 contributions

11/08-4/09

Reprise de la V0



Prise en compte des éléments de la concertation

Une **opportunité** pour le 3RIV : Faire évoluer le RNIV pour tenir compte des REX (traiter des cas complexes de qualification, améliorer l'ergonomie outils)



Révision du RNIV

4 Sept 2023

**Transmission de
la version
définitive du RNIV
au ministère**



Nov - Déc 2023

**Réunions
d'arbitrage**



Mai 2024

**Transmission à La
CNIL**



T3-T4 2024

Parution par arrêté



Procédure d'exception

**Appli carte Vitale : INS des
ayants-droit**

Procédure d'exception

**renommée procédure
spécifique transitoire pour des
questions juridiques**

**En attendant la publication, le
référentiel va être publié sur le
site de concertation de l'ANS**



La version 2 du RNIV





Evolutions RNIV V2



RNIV V1

5 Volets



15 EXI SI

18 EXI PP

2 RECO SI

2 RECO PP

4 EXI ES

6 RECO ES

3 EXI SNH

1 RECO SNH

18 pages corps de texte + 10 annexes (30 pages)



RNIV V2

4 Volets



36 EXI SI

22 EXI PP

1 RECO SI

4 RECO PP

5 EXI ES

8 RECO ES

4 EXI SNH

2 RECO SNH

Transformation de RECO en EXI - Ajout d'EXI SI (36 et 37) uniquement pour les ES et les SNH (rappelées dans le tableau récapitulatif du RNIV 1 et présentes dans le corps du texte des RNIV 2 et 3)

Les nouvelles EXI SI sont déclinées dans le guide d'implémentation

32 pages corps de texte + 6 annexes (27 pages)



Focus RNIV 1 Version 2

Intégration de certaines annexes ET FIP dans le corps du texte ou autre annexe

- ▶ Annexe I RNIV 1 V1.3 → éléments ajoutés dans l'annexe « Définition et terminologie » (Annexe I RNIV 1 V2)
- ▶ Annexe V RNIV 1 V1.3 → chapitre 4.2 Gestion de l'identité de l'utilisateur non physiquement présent
- ▶ Annexe VI RNIV1 V1.3 → Chapitre 4.5 Contrôle de cohérence entre l'INS et les traits présents sur un DIHC
- ▶ Annexe VII RNIV 1 V1.3 → Chapitre 3.2 Niveaux de confiance attribués à l'identité locale
- ▶ FIP 06 : gestion d'une copie de pièce d'identité

Développement +++ de la gestion de l'INS

- ▶ Organisation
- ▶ Appel au téléservice INSi
- ▶ Contrôle de cohérence
- ▶ Acceptation discordances (FIP 15)



Evolution du plan RNIV 1



RNIV1 V1

3 → BONNES PRATIQUES POUR L'IDENTIFICATION PRIMAIRE D'UN USAGER	7
3.1 → Règles générales concernant l'enregistrement numérique d'un usager	7
3.1.1 - Comment rechercher un enregistrement dans la base locale ?	7
3.1.2 - Comment créer une identité numérique ?	7
3.1.3 - Quelles sont les informations à recueillir ?	9
3.2 → Règles générales concernant l'emploi de l'INS	11
3.2.1 - Comment récupérer et gérer l'INS ?	11
3.2.2 - Quelles sont les informations renvoyées par le téléservice INSi ?	13
3.3 → Niveaux de confiance attribués à l'identité numérique locale	13
3.3.1 - Quels sont les statuts de confiance d'une identité numérique ?	13
3.3.2 - Quels sont les attributs complémentaires pouvant être utilisés ?	14
3.3.3 - Bonnes pratiques de validation de l'identité numérique	15
3.4 → Utilisation pratique des traits d'identités	17
3.4.1 - Quelles sont les règles applicables à l'affichage et l'édition des traits d'identité ? ...	17
3.4.2 - Comment utiliser les traits INS ?	17
ANNEXE V – IDENTIFICATION PRIMAIRE SANS PRESENCE PHYSIQUE DE L'USAGER	38
ANNEXE VI – ÉVALUATION DE LA COHERENCE DE L'INS	42
ANNEXE VII – STATUTS DE L'IDENTITE NUMERIQUE LOCALE	45



RNIV1 V2

3 Bonnes pratiques pour l'identification primaire d'un usager	5
3.1 Règles générales concernant l'enregistrement d'un usager	5
3.1.1 Recherche une identité enregistrée dans la base locale - Recherche d'antériorité	5
3.1.2 Affichage des résultats de la recherche	5
3.1.3 Création d'une identité	6
3.1.4 Informations à recueillir	7
3.2 Niveaux de confiance attribués à l'identité locale	9
3.2.1 Statuts de confiance d'une identité	10
3.2.2 Evolution possible des statuts	11
3.2.3 Attributs de l'identité	11
3.3 Bonnes pratiques de validation de l'identité	12
3.3.1 Règles générales	12
3.3.2 Dispositifs d'identification à haut niveau de confiance – cas général	13
3.3.3 Dispositifs d'identification qui permettent de valider l'identité – Cas particuliers	14
3.3.4 L'appui carte Vitale	16
3.3.5 Conservation d'une copie de titre d'identité	16
4 Bonnes pratiques de gestion de l'INS	17
4.1 Situations qui excluent l'appel au téléservice INSi	17
4.2 Situations autorisant l'appel au téléservice INSi	17
4.3 Récupération de l'INS	18
4.3.1 Généralités	18
4.3.2 Opération de recherche par utilisation de la carte Vitale	18
4.3.3 Opération de recherche par saisie des traits d'identité	18
4.4 La gestion des retours	19
4.4.1 Retour 00 du téléservice INSi	20
4.4.2 Retour 01 du téléservice INSi	20
4.4.3 Retour 02 du téléservice INSi	21
4.5 Contrôle de cohérence entre l'INS et les traits d'identité présents sur un dispositif d'identification à haut niveau de confiance	21
4.5.1 Comment organiser le contrôle de cohérence ?	21
4.5.2 La gestion des discordances	22
4.5.3 Discordances interdisant la récupération et la qualification de l'INS	22
4.5.4 Autres discordances	22
4.6 Synthèse	23
4.7 Information de l'utilisateur sur la correction de son identité	24
4.8 Vérifier l'INS	24
4.8.1 La vérification unitaire	24
4.8.2 La vérification périodique des identités présentes dans le référentiel local d'identités	25
4.1 Utilisation pratique des traits d'identités	25
4.1.1 Règles générales à l'affichage des traits d'identité	26
4.1.2 Règles spécifiques à l'édition des traits d'identité	26
4.1.3 Utilisation des traits INS	27
4.2 Gestion de l'identité de l'utilisateur non physiquement présent	27
4.2.1 Le contrat ou la clause de confiance	28
4.2.2 S'il existe un contrat de confiance entre les parties prenantes	28
4.2.3 S'il n'existe pas de contrat de confiance entre les parties prenantes	29
4.2.4 Identification à distance d'un usager non physiquement présent	29

- 24 pages
- Plan adapté aux étapes de gestion de l'identité

➤ Détails dispositifs permettant de valider une identité

- Enrichissement des informations,
- Précisions sur les appels par traits

➤ Eléments annexe VI + REX utilisation TLS INSi

- Organisation la plus efficace
- Gestion des discordances

➤ Distinction de l'affichage et de l'édition des traits + Précision sur les traits à éditer

➤ Intégration et enrichissement de l'annexe V



Evolution du plan RNIV 1



RNIV1 V1

4	GESTION DES RISQUES LIES A L'IDENTIFICATION DES USAGERS	18
4.1	Généralités	18
4.2	GDR liée à l'identification primaire	18
4.2.1	Sécurité des identités numériques.....	18
4.2.2	Gestion des anomalies dans les bases d'identités	19
4.2.3	Sécurité d'emploi de l'INS	19
4.3	GDR liée à l'identification secondaire.....	20
4.4	Documentation qualité.....	21
4.5	Indicateurs qualité.....	21
4.6	Formation et sensibilisation à l'identitovigilance	21



RNIV1 V2

5	Gestion des risques liés à l'identification des usagers.....	30
5.1	Gestion des risques liée à l'identification primaire.....	30
5.1.1	Sécurité des identités.....	30
5.1.2	Gestion des anomalies dans les bases d'identités.....	30
5.1.3	Sécurité d'emploi de l'INS.....	31
5.2	Gestion des risques liée à l'identification secondaire.....	31
5.3	Indicateurs qualité.....	32

**Suppression des éléments ne concernant que les ES ou SNH →
intégration dans les volets 2 ou 3**



De nouvelles exigences systèmes et recommandations





Création de l'identité

- ▶ **[EXI SI 20]** : Le système d'information **DOIT gérer l'historique des codes communes**, et ainsi proposer la commune appropriée en fonction de la date de naissance de l'utilisateur
- ▶ **[EXI SI 21]** : Le système **ne doit pas alimenter les champs *Nom utilisé* et *Prénom utilisé* par défaut**. La recopie à partir du champ nom de naissance ou premier prénom doit être une action volontaire de l'utilisateur qui peut être facilitée par le système d'information.
- ▶ **[EXI SI 23]** : La **sélection par défaut** du dispositif à haut niveau de confiance ou de son équivalent permettant de valider l'identité est **interdite**
- ▶ **[EXI SI 24]** : Les systèmes d'information utilisés pour gérer les identités **doivent permettre la gestion des copies numériques de pièce d'identité** conformément aux règles décrites dans le présent référentiel



Récupération de l'INS

- ▶ **[EXI SI 25]** Le système d'information doit permettre, par **paramétrage**, d'**autoriser ou interdire l'appel** au téléservice **INSi** pour les identités au statut *Identité provisoire*
- ▶ **[EXI SI 26]** L'utilisation du **code officiel géographique** du lieu de naissance **ne doit pas être requise** pour interroger le téléservice **INSi** par saisie des traits
- ▶ *Il est recommandé lors de l'appel en première intention au téléservice **INSi** de ne pas renseigner le code officiel géographique du lieu de naissance*
- ▶ **[EXI SI 27]** Les **traits utilisés** pour l'interrogation du téléservice doivent être **modifiables par l'utilisateur dans la fenêtre d'interrogation** sans avoir à modifier l'identité locale
- ▶ **[EXI SI 28]** En cas de **divergence** sur l'un des 5 traits d'identités, entre **l'identité locale et l'INS**, un écran de **comparaison** des traits doit être affiché et **mettre en évidence les différences**



Récupération de l'INS

- ▶ **[EXI SI 29]** Le **premier prénom** doit être **cohérent** avec la **liste des prénoms** (tirets/apostrophes ne doivent pas être considérés comme différents d'un espace).
- ▶ **[EXI SI 30]** : le **premier prénom** doit rester **modifiable** s'il reste **cohérent** avec le début de la liste des prénoms. Le statut de l'identité ne doit pas être impacté.
- ▶ **[EXI SI 31]** Le SI doit **accepter** les **COG retournés** y compris s'ils ne sont pas présents dans son référentiel interne



De nouvelles exigences et recommandations pratiques professionnelles

- ▶ **[RECO PP 03]** Afin de limiter les risques de collision, **il n'est pas recommandé d'appeler le TLS INSi pour les identités au statut *identité provisoire*** s'il n'est pas possible de réaliser dans le même temps le contrôle de cohérence avec un dispositif d'identification de haut niveau de confiance ou son équivalent.
- ▶ **[EXI PP 20]** Si l'**INS** proposée par le téléservice INSi est **discordante de l'identité de l'utilisateur sur le nom de naissance, le premier prénom de naissance, le sexe ou la date de naissance**, la **récupération** et la **qualification** de l'INS sont interdites. L'**absence** d'un **trait d'identité** de l'INS **interdit la récupération** et la **qualification** de l'INS. Les différences portant sur l'utilisation de tirets ou d'apostrophes ne doivent pas être considérées comme une discordance
- ▶ **[EXI PP 21]** Précise les traits d'identité qui doivent être présents sur les documents
- ▶ **[EXI PP 22]** Précise les traits d'identité qui doivent être présents sur les étiquettes



[EXI PP 21]

Edition de l'identité

1. Traits obligatoirement présents sur la première page



Identité qualifiée

- ▶ Nom de naissance
- ▶ Premier prénom
- ▶ Liste des prénoms
- ▶ Date de naissance
- ▶ Sexe
- ▶ Lieu de naissance
- ▶ Matricule INS + nature (NIR/NIA)
- ▶ Nom et prénom utilisés si renseignés
- ▶ Datamatrix INS



Identité non qualifiée

- ▶ Nom de naissance
- ▶ Premier prénom
- ▶ Date de naissance
- ▶ Sexe
- ▶ Nom et prénom utilisés si renseignés

2. Traits obligatoirement présents sur les pages suivantes

- ▶ Nom de naissance
- ▶ Premier prénom
- ▶ Date de naissance
- ▶ Sexe
- ▶ Nom et prénom utilisés si renseignés

Premier prénom et prénom utilisé peuvent être imprimés en minuscules (premier caractère majuscule) mais doivent être stockés en base de données en majuscule



Exemples

INS (document)

Identité Nationale de Santé (INS)			
Bien identifié-e, bien soigné-e			
Nom de naissance		DARK	
Nom utilisé		LOUIS	
1 ^{er} prénom de naissance		JEANNE	
Prénom utilisé		MARIE-CECILE	
Liste des prénoms de naissance			
Date de naissance		30/05/1960	Sexe
			F
Code INSEE du lieu de naissance	88154	Libellé de la commune	Domrémy la Pucelle
N° matricule INS		260058815400233	
NIR	X	NIA	



Disparition de la notion d'INS non signée

Identité non qualifiée (document)

Nom de naissance		DARK	
Nom utilisé		LOUIS	
1 ^{er} prénom de naissance		JEANNE	
Prénom utilisé		MARIE-CECILE	
Date de naissance	30/05/1960	Sexe	F
Code INSEE du lieu de naissance	88154	Libellé de la commune	Domrémy la Pucelle

INS ou identité non qualifiée (étiquette)

LOUIS
MARIE-CECILE
N.Nais : DARK *Pr.Nais* : JEANNE
 Né(e) le 30/05/1960 *Sexe* : F
IPP : 165487 *Entré(e) le* : 25/05/2018



Focus RNIV 2 et 3 Version 2

Des exigences et recommandations spécifiques pour la gestion des identités

- ▶ **[EXI SI 36]** : Une **identité créée dans un autre outil que le référentiel unique d'identités** ne peut être **intégrée** qu'au statut **identité provisoire**. Les actions de **modification, validation, qualification** de l'identité ne peuvent être réalisées que **dans le référentiel unique d'identités**
- ▶ **[EXI SI 37]** : La **fusion** d'identités ne peut être réalisée que dans le **référentiel unique d'identités**
- ▶ **[EXI ES 05] et [EXI SNH 04]** : Les structures **communiquent le nom du référent en identitovigilance à l'instance régionale** (référent régional en identitovigilance, cellule régionale d'identitovigilance, etc.) → **grives@iess.fr, oSIS**
- ▶ **[RECO ES 08] et [RECO SNH 03]** : Il est recommandé que l'**entière gestion** (création, modification, appel au téléservice INSi, attribution d'un statut ou d'un attribut) **de l'identité** soit réalisée **au sein d'un référentiel unique d'identités**



Evolution des outils pour prendre en compte les nouvelles [EXI SI]

- ▶ Pas de vague 2 du Ségur pour les référentiels d'identités → **Pas de financement SONS**
- ▶ **Le RNIV est opposable à tous**, les éditeurs doivent faire évoluer les outils (dans le cadre de la maintenance réglementaire)
- ▶ Le **temps de mise en conformité** sera probablement **plus long**
- ▶ **Inclure les exigences dans les appels d'offre lors du renouvellement d'un RI**





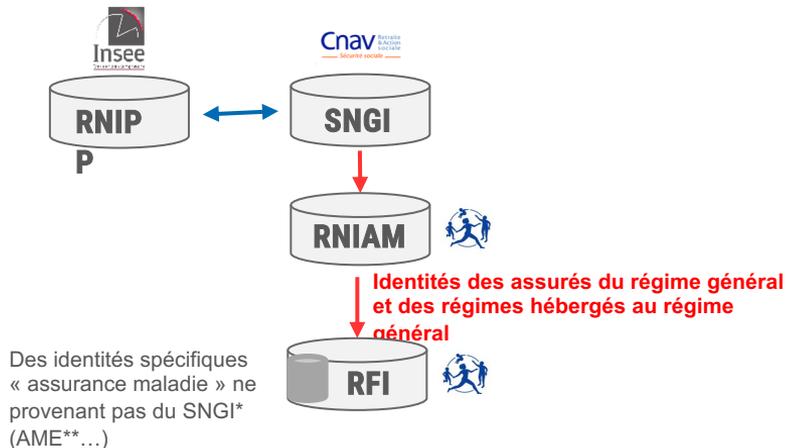
Le téléservice INSi



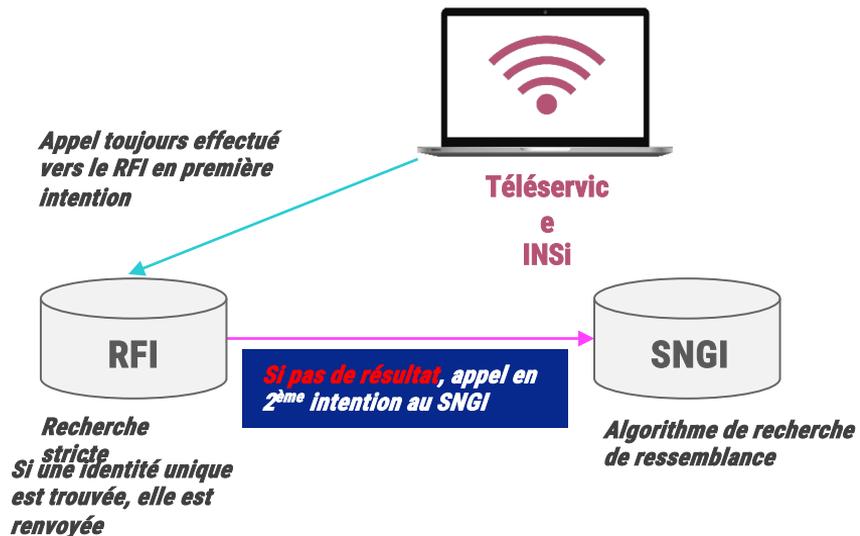
Fonctionnement du téléservice INSi



Bases nationales d'identités



Appel par saisie des traits



Lors d'un appel par lecture de la carte vitale, le régime de l'assuré permet d'interroger la base adéquate

RNIPP : Répertoire national d'identification des personnes physiques + SNGI : Système national de Gestion des Identifiants - RNIAM : répertoire national interrégime de l'assurance maladies – RFI : Référentiel d'identités



Vers une **amélioration** de la **qualité** de la base **RFI ?**

Les problèmes

- ▶ La base RFI contient des numéros historiques AME (commençant par 5, 6, 7, 8) qui constituent parfois des doublons
- ▶ La base RFI contient 13 millions d'identités non synchronisées avec le SNGI

Les pistes d'amélioration

- ▶ Depuis quelques années (2 ans ?) ces numéros ne sont plus attribués, les bénéficiaires de l'AME disposent d'un NIA (donc commençant par 1 ou 2)
- ▶ Les autres numéros internes assurance maladie vont donc disparaître au fil du temps
- ▶ Synchronisation des identités non certifiées sur 18 mois
- ▶ La synchronisation ne traitera pas les doublons d'identités présents dans le RFI



Synchronisation des identités non certifiées

- ▶ Débutée fin S1 2023
- ▶ **10 millions** d'identités **synchronisées**
- ▶ **Fin de l'opération prévue fin juin 2024**
 - ◆ Pas de possibilité d'obtenir le nombre d'identités corrigées
 - ◆ Suivi par l'Assurance maladie de la diminution du nombre d'appels en seconde intention au SNGI
 - ◆ **Passage de 50% à 25%** d'appels en seconde intention au SNGI → reflète **l'amélioration** de la qualité des identités dans le RFI

Conséquences

- ▶ **Modification des INS**
 - ◆ **COG** : Usagers nés en Algérie Française
 - ◆ Liste des prénoms
- ▶ **Faire appel à nouveau au TLS INSi de récupération ?**

Les évolutions attendues du téléservice INSi



- ▶ **Interrogation d'une base unique d'identité contenant les identités de tous les usagers (annoncée pour 2025)**
- ▶ **Assouplissement du contrôle strict sur le nom de naissance mis en place dans la V6 (annoncée pour fin 2024)**
 - ◆ Pour mémoire : V6 (avril 2023) : recherche stricte sur le nom naissance y compris tiret et apostrophe : hausse des retours « aucune identité trouvée »



Des évolutions complémentaires souhaitées par le 3RIV



Fonctionnement du TLS INSi

- ▶ **Arrêt de l'interrogation du champ prénom d'usage par le téléservice INSi**
- ▶ **Révision du message retour du téléservice**
 - ◆ Dans certains cas « aucune identité trouvée » au lieu « plusieurs identités trouvées »
- ▶ **Evolution du fonctionnement du téléservice pour diminuer le risque de retour d'une identité erronée**
 - ◆ Aujourd'hui le téléservice INSi interroge avec le 1^{er} prénom PUIS avec le 2nd prénom PUIS avec le 3^{ème}, etc
 - ◆ Probabilité de retour d'un homonyme augmenté (la base interrogée en première intention ne contient pas l'ensemble des identités)
- ▶ **Appel à vérification**
 - ◆ Vérification sur l'ensemble des traits de l'INS (aujourd'hui n'intègre pas le COG)
 - ◆ Gestion des identités transcodage de la date de naissance 00/00 → 31/12)



Signalement des anomalies

- ▶ **Disposer d'un canal de signalement HORS celui disponible via les éditeurs**



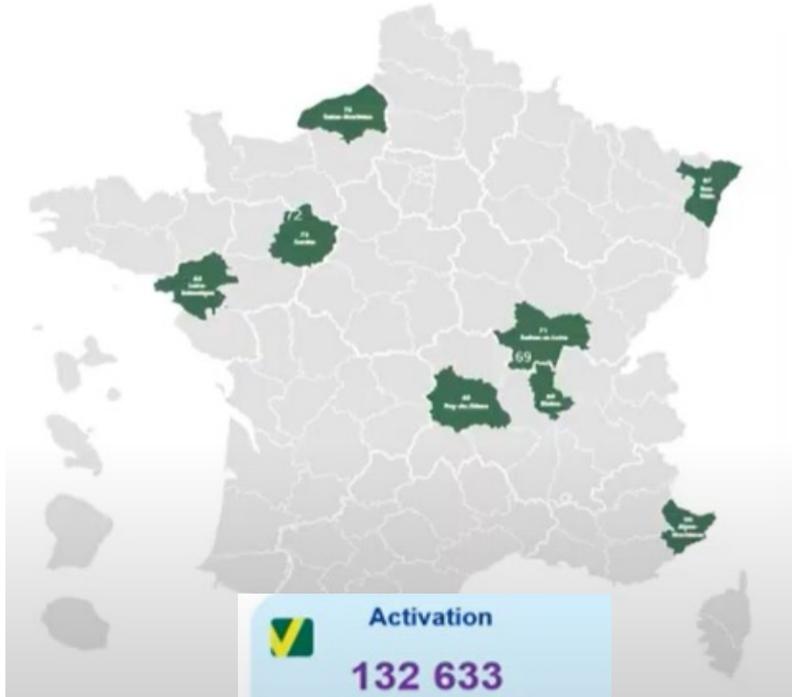
L'Appli carte Vitale





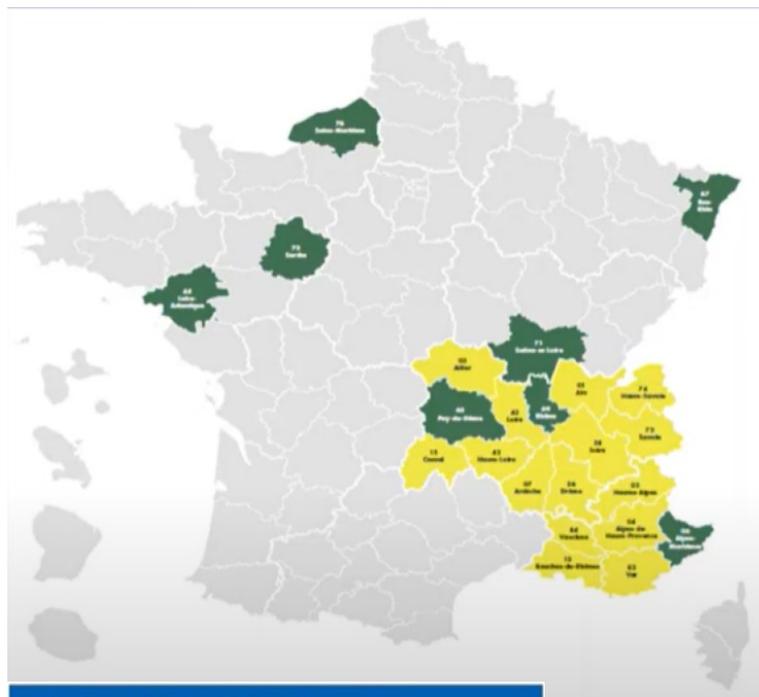
Calendrier de déploiement

FIN 02/2024



 **Activation**
132 633
assurés ayant activé leur appli carte Vitale

S1 2024 (prévisionnel)



Objectif : déploiement France entière en 2025



L'Appli carte Vitale : Pour qui ?

Conditions à remplir

Régime

CNAM

MSA

MGEN

Etre ouvrant-droit ou ayant-droit > 16 ans

Avoir un NIR certifié et rattaché

Disposer d'une INS

Avoir des droits ouverts

Avoir un compte assuré ouvert avec une adresse mail validée

Ne pas être sous tutelle





L'Appli carte Vitale



- ▶ Comporte une photographie de l'utilisateur
- ▶ Utilisable pour récupérer directement l'INS si double facteur d'authentification (code PIN/biométrie)
- ▶ Mécanisme d'enrôlement de l'utilisateur (**ouvrants-droit et >16 ans**) avec mise en œuvre d'un dispositif eIDAS (PVID* ou CNI électronique) de vérification de l'identité
 - ♦ Si contrôle de cohérence positif, l'Appli carte Vitale porte **l'INS** (QR Code) qui peut être intégrée par le professionnel sans appel au TLS INSi.
 - ♦ L'INS peut ne pas être 100% concordante
- ▶ Pas d'enrôlement pour les **ayants-droit** : absence de contrôle de cohérence entre l'identité état civil et l'INS



**Si l'INS n'a pu être récupérée,
l'Appli carte Vitale n'est pas
activée**



L'Appli carte Vitale : Comment l'activer ?



- ▶ **Télécharger l'application** puis le **numéro de sécurité sociale** ou scanner la carte vitale physique
- ▶ Saisir une **adresse mail**
- ▶ Prendre une **vidéo du visage**
- ▶ Scanner un **document d'identité français** (CNI, Passeport, Titre de séjour)
- ▶ Choisir un **code personnel d'activation**
- ▶ Un opérateur* **contrôle la cohérence des informations**(vérifications photos/visage, identité état civil avec les données de la CNAM), un lien d'activation est envoyé si tout est validé
- ▶ **L'appli carte vitale** est activée



Le contrôle de cohérence

Nom de naissance, date de naissance et sexe doivent être 100% concordants

Algorithme utilisé pour comparer les prénoms

Identité DIHNC

INS

Suppression des espaces et comparaison des deux chaînes de caractères

JEAN, PAUL, PIERRE

JEAN PAUL PIERRE

JEAN, PAUL, PIERRE

JEAN

JEAN, PAUL, PIERRE

JEAN PIERRE PAUL

GISELE, MARINE

GISELLE, MARINE

GISELE, MARINE

GISELE, MARRINE



JEANPAULPIERRE

JEANPAULPIERRE

JEANPAULPIERRE

JEAN

JEANPAULPIERRE

JEANPIERREPAUL

GISELEMARINE

GISELLEMARINE

GISELEMARINE

GISELEMARRINE



Arbitrage RNIV : l'Appli carte Vitale porte une INS : Le professionnel choisit le statut attribué

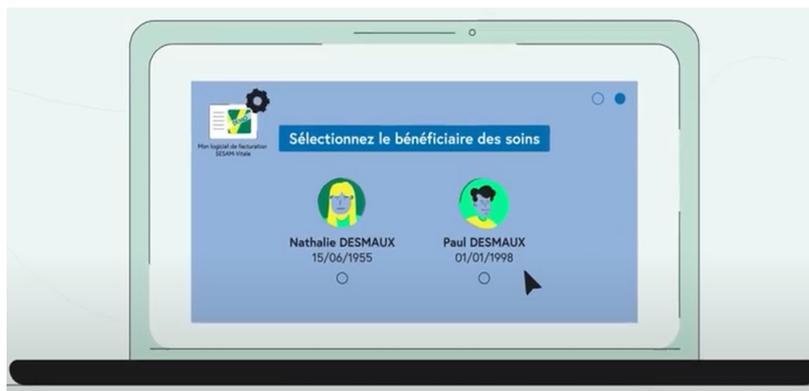
- ▶ Statut *identité récupérée* → contrôle de cohérence supplémentaire avec un DIHNC
- ▶ Statut *identité qualifiée* → pas de contrôle de cohérence supplémentaire



L'Appli carte Vitale : comment l'utiliser ?



- ▶ Ouvrir l'application et saisir le code personnel
- ▶ Sélectionner l'assuré
- ▶ Sélectionner le mode "QRCode" ou "Sans contact" en fonction de l'équipement de lecture du professionnel
- ▶ Le professionnel récupère les informations de l'appli carte Vitale depuis son logiciel homologué



L'Appli carte Vitale

Usages de l'appli carte Vitale en établissement de santé

Authentification au bureau des admissions

Poste employé avec CPS



Authentification au bureau des admissions

Poste employé sans CPS



Certificat de personne morale

Authentification sur borne

Borne sans CPS



Certificat de personne morale



MERCI

Contact



GRIVES – ieSS
145 Chemin du Palyvestre - 83400 HYÈRES



<https://grives.sante-paca.fr/>



grives@ies-sud.fr